

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

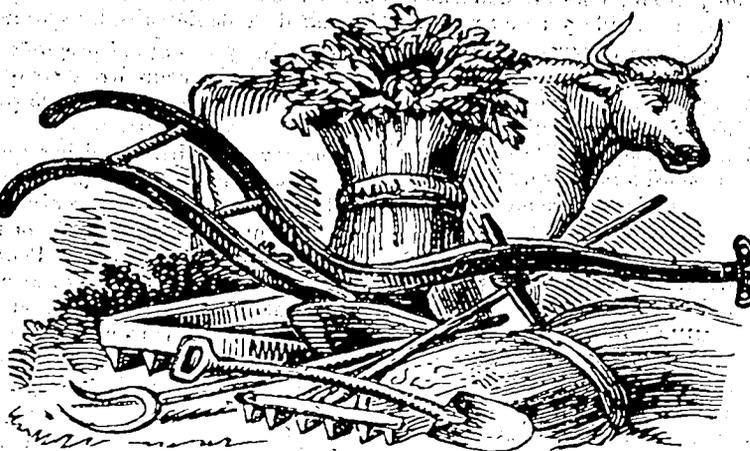
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jendis

Editeur-Propriétaire
FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arrérages devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES:

1ère insertion, 10 cts. la ligne; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

La table des matières que nous publions aujourd'hui, nous empêche de donner dans le présent numéro de la Gazette les quatre pages de littérature que nous adressons d'ordinaire à nos abonnés. Nous en continuerons la publication pour les autres numéros.

SOMMAIRE :

- A nos abonnés.
- La maladie de la patate.
- Revue de la Semaine: Nouvelles de Rome.—Lettre du Cardinal Patrizzi.—Apparition de la Ste. Vierge en Alsace.—Les catholiques en Allemagne,—Ordinations au Collège de Ste. Anne.
- L'Exhibition du Comté de l'Islet.
- Petite chronique.
- Recettes: Manière d'empêcher l'huile de fumer.—Mastic pour la greffe des arbres.—Moyen d'empêcher les bois des appartements de pourrir et prévenir l'humidité.

A nos abonnés

Nous profitons du onzième anniversaire de la fondation de la Gazette des Campagnes pour recommander notre œuvre à la bienveillance de nos compatriotes.

Depuis dix années, nous travaillons de toutes nos forces à promouvoir les intérêts de la Religion et de l'Agriculture. Depuis dix années, nous n'avons rien épargné pour rendre notre publication la plus intéressante de toutes celles du même genre, sacrifices pécuniaires, veilles, voyages, primes, tout a été mis en œuvre pour satisfaire nos lecteurs, et leur faire aimer cette feuille qui ne désire rien tant que l'édification de notre prospérité nationale.

Pendant ce temps, deux mots qui expriment les sublimes tendances de toute nation catholique, ont été notre guide: Religion et Patrie. Nous en avons fait notre devise et en dépit des orages qui nous ont assaillis nous n'avons jamais

cessé de défendre les deux nobles causes qu'elle représente.

Pour nous, Canadiens-Français, l'amour de la Religion et l'amour de la Patrie ont été notre sauvegarde. Ce sont ces deux amours qui nous ont soutenus, et nous ont donné assez de force pour résister aux empiétements incessants des nationalités trop souvent hostiles au milieu desquelles nous vivons. Mais l'un n'existe point sans l'autre, le peuple religieux est nécessairement un peuple patriotique et l'amour de la patrie ne s'éteint dans les cœurs que lorsque la Foi se perd.

Voilà quelles étaient et quelles sont encore nos convictions, et nous avons voulu contribuer à l'instruction religieuse de nos compatriotes. Pendant que des feuilles immondes payées pour répandre le mal, pendant que les impies attaquent de toute part la Foi chrétienne et essaient d'anéantir le catholicisme, la Gazette des Campagnes s'est enroulée dans la milice de l'Eglise et a démasqué les entreprises des méchants. Bien souvent elle a ému le cœur de plus d'un de ses lecteurs par le récit des persécutions qu'enduraient notre bien-aimée Pie IX et les ordres religieux dans quelques pays de l'Europe.

Mais tout en nourrissant les esprits de saines doctrines catholiques, nous n'avons pas oublié le progrès matériel de notre chère patrie. Nous avons déploré la malheureuse émigration qui dépeuple si cruellement nos campagnes, nous en avons recherché les causes et indiqué quelques-uns des moyens de la diminuer. Parmi ces moyens nous avons démontré la nécessité des améliorations agricoles, et de la création des manufactures.

Enfin nous n'avons rien oublié de ce qui pouvait rendre notre journal une feuille éminemment religieuse et patriotique. Nous nous étions tracé un programme, nous l'avons suivi avec un soin jaloux, et les nombreuses marques d'approbation que nous avons reçues nous prouvent que notre travail n'a pas été infructueux.

C'est avec les mêmes tendances appuyées sur les mêmes principes que nous commençons cette nouvelle année, et nous

Archives
J. B. L. Hamelin,
Hopital-Général de Québec

espérons que l'encouragement des hommes bien pensants si nombreux dans notre patrie ne nous fera pas défaut.

Les approbations et les félicitations sont sans doute pour beaucoup dans le succès d'un journal ; elles lui donnent de l'importance et de la force et sont un aide puissant pour ses directeurs ; mais elles ne suffisent pas pour assurer son avenir. Il lui faut en outre des moyens pécuniaires.

Malheureusement nos lecteurs semblent oublier qu'un journal a besoin d'argent. Les dépenses de publication sont toujours très-élevées, le salaire des employés, le papier, l'encre représentent des montants considérables qui d'ordinaire sont payés au comptant, tandis que les abonnements ne rentrent qu'à la fin de l'année et souvent pas du tout.

Si tous les abonnés se rendaient compte des difficultés où se trouve quelquefois un journal, ils seraient plus ponctuels à payer leur abonnement. Il n'y a pas d'argent plus légitimement gagné que l'argent d'un journaliste, et cependant les plus grandes difficultés nous sont créées par les abonnés retardataires.

Quand le journal est en retard, quand la poste, dont les irrégularités sont assez fréquentes, n'apporte pas le journal au temps convenu, l'abonné se plaint, réclame, et il a raison ; mais n'avons-nous pas un droit au moins égal de réclamer le prix de nos fatigues et de nos veilles. La *Gazette des Campagnes* ne vit que par ses abonnements, ne les lui refusons pas ; elle est la meilleure amie du cultivateur, que celui-ci ne lui refuse pas l'encouragement pécuniaire sans laquelle elle ne pourrait défendre ses intérêts.

Beaucoup de journaux agricoles ont sollicité les faveurs du public canadien ; combien en est-il qui ont réussi ? Tous, à l'exception de deux, ont été obligés d'abandonner la lutte, après avoir épuisé les fonds mis à leur disposition. La *Gazette* est le seul journal agricole, dans la Province de Québec, qui ait vécu dix années, et elle n'a atteint cet âge que par des miracles d'économie.

Lecteurs de la *Gazette des Campagnes*, faites votre devoir, nous avons fait le nôtre ; ne tardez pas plus longtemps à nous rembourser de nos sacrifices et à assurer la vie d'une publication qui vous est si sincèrement dévouée !

Nous n'aimons pas à parler de nos petites affaires, cependant nous nous croyons obligé de faire connaître que notre liste d'abonnés s'est considérablement accrue pendant l'année qui vient de finir. Nous en sommes redevables surtout à quelques membres du clergé et à quelques laïques dont nous serions heureux de publier les noms, si nous ne craignons de blesser leur modestie. Nous leur adressons nos plus sincères remerciements.

CAUSERIE AGRICOLE

LA MALADIE DE LA PATATE.

Dans notre dernier numéro, nous avons fait connaître qu'un des moyens d'entretenir la vigueur de la patate est de faire un bon choix des tubercules de semence et nous avons démontré, au moyen d'expériences, que les meilleurs tubercules sont les moyens ou les gros coupés en deux.

Cependant, il ne suffit pas d'avoir bien choisi la semence, c'est sans doute un bon commencement, la patate qui se reproduit de tubercules vigoureux, résistera mieux aux maladies et aux insectes, mais elle ne sera pas complètement mise à l'abri de leurs ravages si l'on ne pousse pas plus loin les soins de culture. Parmi ces soins un des plus importants est la préparation de la semence.

Nous l'avons déjà dit, une des causes de la maladie est la présence des sporules ou semences d'un champignon appelé

Botrytis. Ces sporules s'attachent aux tubercules sains et si ceux-ci sont employés pour la plantation, le champignon se développe, s'introduit dans l'organisme du végétal et ravage plus ou moins la récolte. Dans la préparation de la semence, il suffit donc de détruire les sporules.

Divers moyens ont été proposés pour obtenir ce résultat. Nous allons faire connaître ceux qui jusqu'à présent ont eu le plus d'effet et dont la mise en pratique offre le plus de facilité.

Nous avons d'abord la chaux caustique ou chaux vive. Si l'on emploie de grosses patates pour la semence, on les coupe en deux, puis on les laisse se cicatriser. Le lendemain on les lave dans une cuve avec de l'eau fraîche, et on les assèche avec de la chaux pulvérisée. Pour être certain des bonnes qualités de la chaux dont on fait usage, on choisit celle qui se présente en gros morceaux et on l'éteint en la mettant dans un panier et la plongeant dans l'eau quelques secondes ; après quoi on la retire immédiatement et on la laisse se pulvériser. Quelques minutes après elle est prête à être employée.

La chaux, qui s'est éteinte d'elle-même sans l'influence de l'humidité atmosphérique, n'est plus de la chaux vive ; en se pulvérisant elle s'est combinée avec l'acide carbonique de l'air et est devenue carbonatée. Cette chaux a à peu près les mêmes effets que la chaux vive, mais son action est moins énergique et elle ne pourrait pas brûler aussi sûrement les sporules du champignon. Il est donc mieux de donner la préférence à la chaux en morceaux que l'on fait éteindre au fur et à mesure des besoins.

Cette manière d'employer la chaux n'est pas la seule que l'on connaisse. En voici une autre employée par quelques agriculteurs :

On prend de la chaux fraîchement éteinte, on en fait un lait comme celui qu'on emploie pour blanchir les bâtisses. On y plonge les patates de semence par petites quantités à la fois et on les brasse pour les laver complètement. On dit que ce procédé est même préférable au précédent.

La troisième manière de préparer les patates consiste à substituer le sel ordinaire à la chaux vive. Pour cela on fait une cuvée de forte saumure dans laquelle on fait tremper les patates pendant une à deux heures. Le sel ne brûle pas les sporules du Botrytis, mais il leur ôte leur faculté germinative. On laisse sécher les tubercules avant de les planter ; cependant nous croyons que si on les asséchait avec de la chaux vive comme dans le premier procédé, le succès n'en serait que plus certain.

2o. Le choix judicieux du terrain est un point important dans la culture de la patate. Si la terre est trop sèche, les tubercules seront le plus souvent très-sains et la maladie ne sera que peu à craindre, mais le manque d'humidité suffisante les empêche de grossir. Dans les terrains humides, au contraire, les tubercules végètent avec une extrême facilité même pendant les sécheresses de l'été ils atteignent un grand développement ; mais lorsque arrive l'automne avec ses pluies, l'humidité de l'atmosphère, s'ajoutant à celle du terrain, amène presque infailliblement la pourriture des tubercules et de grandes pertes sur la récolte.

Le meilleur terrain est donc celui qui tient le milieu entre ces deux limites extrêmes, c'est-à-dire un sol qui ne soit ni trop sec ni trop humide, ni trop mouvant ni trop compacte. La pratique a démontré que la terre qui, à 20 pouces de profondeur, conserve 15 à 18 centièmes de son poids d'eau pendant toute la durée de la végétation, est celle qui donne les résultats les plus satisfaisants dans la culture de la patate. Ce qui importe le plus c'est qu'aucune humidité sta-

gnante ne séjourne à la profondeur où se sont enfoncées les racines, car lorsque cet accident arrive, les tubercules ne tardent pas à souffrir et à pourrir.

La patate réussit bien dans les terrains tourbeux ou dans les terres neuves, pourvu qu'on ait fait disparaître leur acidité par le brûlage, le chaulage, le marnage ou par l'emploi des cendres.

Enfin, il est bon de changer de temps en temps la patate de terrain. Cette utile plante possède, il est vrai l'heureuse faculté de pouvoir se succéder à elle-même pendant plusieurs années sans que son produit paraisse diminuer. Cependant il ne faut pas abuser de cette précieuse faculté.

Il est indubitable que si les patates ne paraissent pas souffrir du retour trop fréquent sur le même champ, en réalité leur constitution s'affaiblit. Au bout d'un certain nombre d'années, elles ne trouvent plus dans le sol l'abondance au milieu de laquelle elles vivaient autrefois et cette disette relative diminue leur force végétative. D'ailleurs, il reste toujours dans la terre quelques tubercules malades et ceux-ci venant en contact avec ceux de la récolte suivante, contribueront beaucoup à propager la maladie.

C'est donc un mauvais système de culture que celui qui consiste à cultiver indéfiniment les patates sur le même champ. Abandonnons-le donc, laissons de côté cette routine et suivons un système plus rationnel et certainement plus profitable. Qu'une année sur trois ou quatre, par exemple, les patates soient remplacées par du blé, de l'orge, de l'avoine ou tout autre grain qui conviendra à la nature et à la composition du terrain dont on dispose.

3o. L'espèce de fumier employé pour la fertilisation des champs à patates influe plus qu'on ne le pense généralement sur les succès de la culture. Si l'on étudie la composition des tubercules, on voit qu'ils ne contiennent qu'une très-faible proportion de substances azotées, tandis que presque toute leur masse est formée de matière carbonée et de cendres. Par conséquent, les fumiers très-azotés, tels que les engrais animaux leur conviennent très-peu et il faut donner la préférence aux engrais riches en carbone et en matières minérales.

Voilà l'enseignement pur de la science. Maintenant voyons si la pratique vient corroborer cette théorie. De savants agriculteurs ont reconnu que de cette question dépendaient les succès futurs de la patate, et ils en ont cherché avec ardeur la solution. Les essais ont été nombreux, et au bout de quelques années le résultat final a été celui-ci : La patate est peu avide d'engrais azotés, mais elle exige dans la terre la présence de substances d'une décomposition facile, riche en alcalis et en carbone.

Les essais de Putsh et Bertuch surtout ont donné des résultats très-concluants. Ces agronomes ont semé des patates sur 20 petites pièces de terre de même composition et qui avaient reçu chacune 20 engrais différents. L'énumération de tous les résultats obtenus serait trop longue. Nous nous contenterons d'en faire connaître les principaux.

Une des pièces fumée avec un mélange de cendres et de fumier produisit 384 lbs. de très-beaux tubercules; une autre fumée avec un mélange de boues de mares, de mousse et de fumier produisit 456 lbs. de superbes tubercules; une autre avec des débris de savonnerie seulement donna 430 lbs. de très-beaux tubercules; une autre avec un mélange de fumier et de chaux donna 412 lbs. de tubercules médiocres; une autre avec du fumier d'écurie seul produisit 352 lbs. de très-beaux tubercules; une autre avec un mélange de sciure de bois et de fumier donna 342 lbs. de très-beaux tubercules; une autre avec un mélange de fumier et

de débris de savonnerie produisit 332 lbs. de très-beaux tubercules; une autre avec un mélange de suie, de terre végétale et de cendres produisit 302 lbs. de très-beaux tubercules; une autre avec un mélange de fumier de volailles et de cendres produisit 264 lbs. d'assez beaux tubercules. Les autres engrais ne donnèrent que des produits beaucoup plus faibles formés de petits tubercules.

Ainsi, dans ces expériences, les meilleurs résultats ont été obtenus : 1o. avec le mélange de boue de mares, de mousse et de fumier; 2o. avec les débris de savonnerie seuls; 3o. avec le mélange de fumier et de chaux; 4o. avec celui de cendres et de fumier d'étable; 5o. avec le fumier d'étable seul, c'est-à-dire que les engrais les plus chargés de sels alcalins et de débris végétaux ont été les plus convenables. Le fumier de volailles qui, pourtant est plus riche que le fumier d'étable, a donné des résultats moins satisfaisants.

Cette conclusion, d'ailleurs, est parfaitement connue de tous les cultivateurs canadiens. Qui n'a pu voir les magnifiques résultats obtenus sur les terrains nouvellement défrichés; et encore couverts de cendres et de débris végétaux? En Ecosse, on cultive certaines plantes telles que vesces et lentilles que l'on enfouit comme engrais verts, ou bien on enterre de la tourbe au fond de chaque raie, et les patates qu'on y cultive sont remarquables par l'abondance et la parfaite conservation de leurs produits.

Nous recommandons donc à tous nos lecteurs de suivre l'enseignement que nous donnent ces expériences. Il n'en coûte pas plus de produire une bonne qu'une mauvaise récolte. Les dépenses de culture sont les mêmes, les labours, hersages, rechaussages et sarclages ne sont pas plus dispendieux. Toute la différence est dans le choix des engrais.

4o. et 5o. Comme le mode de plantation et la préparation du sol sont intimement liés, nous les étudierons ensemble.

Quelque soit la nature du terrain sur lequel on veut planter la patate, les labours de préparation doivent être faits aussi profondément que le permettront les moyens dont on dispose.

Dans les terrains secs et légers, la patate craint beaucoup la sécheresse; dans les sols compactes, au contraire, l'humidité lui fait grand tort. Il faut donc préparer la terre de manière que les produits soient mis à l'abri de la sécheresse et ne souffrent pas trop de l'humidité. Pour atteindre ces deux buts si opposés il n'y a pas de meilleurs moyens que les labours profonds.

En effet, si le sol est sec, les labours profonds permettent aux racines des plantes d'aller puiser dans les couches inférieures l'humidité que la surface leur refuse; tandis que dans les sols compactes, ces mêmes labours abaisseront le niveau des eaux stagnantes et donneront aux racines toute facilité de se développer sans qu'elles soient exposées à la mauvaise influence de l'humidité qui se conserve en si grande quantité dans ces sols.

Quelques chiffres feront parfaitement comprendre l'avantage des labours profonds. M. de Chancey voulant connaître la profondeur du labour qui convenait le mieux aux patates, a trouvé les résultats suivants :

Un arpent labouré à la profondeur ordinaire a donné 4835 lbs. de tubercules ;

Un arpent bêché à toute la profondeur du fer de la bêche a donné 5793 lbs. de tubercules ;

Un arpent labouré profondément a donné 7270 lbs. de tubercules.

Quant au mode de plantation, quelque soit la profondeur du labour, les tubercules de semences doivent être mis dans une position telle qu'ils ne souffrent ni de la sécheresse, ni

de l'humidité. Par conséquent, si le sol est léger, les sillons devront être profonds, tandis que dans les terres argileuses et compactes, ils ne devront entamer qu'un peu la surface.

(A continuer)

REVUE DE LA SEMAINE

Les journaux européens nous ont apporté la semaine dernière, une lettre du cardinal Patrizzi, vicaire de Sa Sainteté, au ministre de l'intérieur du gouvernement piémontais, concernant les représentations théâtrales.

Depuis la prise de Rome par l'inique Victor-Emmanuel, la Ville Eternelle est devenue une sentine de vices et de turpitudes de toute espèce. On pourrait dire aujourd'hui que Rome est une ville d'infamies. Parmi les causes qui ont amené ces désordres, nous devons citer en premier lieu les théâtres dont les représentations scandaleuses s'étaient hideusement au grand jour, outrageant la morale publique. Pour tâcher de faire cesser ces abominations le Cardinal Patrizzi a cru de son devoir d'en avertir l'Excellence Piémontaise dans un document dont voici la traduction :

" Excellence,

" L'immoralité et l'irréligion dont on donne le spectacle sur les théâtres de Rome, sont arrivées à un tel point, que ceux qui ont conservé un dernier reste de pudeur ou de simple honnêteté civile ne peuvent y assister. Quant aux Romains bons et religieux, ils en éprouvent une telle amertume qu'ils sont profondément étonnés en voyant qu'un gouvernement, qui veut se faire respecter, permette l'exécution de productions dont seraient effrayés les peuples les moins civilisés et peut-être même les barbares, chez lesquels le sens moral et religieux ne serait pas complètement éteint.

" Vous ne serez donc pas surpris si, pour accomplir un devoir sacré de conscience et conformément aux fonctions que j'exerce en cette ville, en représentant le Saint Père dans son autorité spirituelle, je viens par la présente vous adresser les plus vives réclamations contre l'impiété, l'impudence et le cynisme révoltant dont abondent presque toutes les productions qui sont exécutées actuellement sur les théâtres de Rome. Je crois inutile d'énumérer toutes ces productions que vous devez certainement connaître. Vous savez aussi que dans ces productions on ne fait que censurer et mettre en ridicule tout ce qu'il y a de plus religieux; on n'épargne ni les injures, ni les sarcasmes contre tout l'ordre ecclésiastique, en commençant par la haute hiérarchie et en allant jusqu'au clergé le plus infime. On représente des faits, des histoires, des anecdotes qui sont ou faux ou dénaturés, de manière à faire ressortir ce qu'on prétend à tort qu'il y a de laid et de malhonnête à la charge des personnes les plus distinguées qui, ayant occupé pendant leur vie les premiers grades de l'Eglise, aujourd'hui qu'elles sont défuntes, ont plus encore de droit à ce que leur tombe ne soit pas troublée par les injures et les calomnies les plus odieuses.

" Je n'exagère pas et j'en appelle à vous-même en déplorant des fautes si abominables, dont, d'ailleurs, vous trouverez les témoignages dans Rome tout entier. Qu'il me soit permis maintenant de vous adresser une demande : Le gouvernement croit-il pouvoir tolérer ces abus, ou bien manque-t-il de force pour les réprimer ? La première hypothèse lui ferait trop de tort, et je ne voudrais pas l'admettre ; la seconde hypothèse démontrerait une faiblesse trop humiliante pour une autorité ; on ne pourrait pas alléguer ici le prétexte que la liberté dont on fait tant de bruit aujourd'hui paralyse l'ac-

tion du pouvoir, car si malheureusement on appelait liberté la licence la plus effrénée, l'abus le plus énorme de la libre pensée, même quand celle-ci a un but impie et immoral, il ne nous resterait plus qu'à plaindre la société humaine qui se jetterait sans retenue dans la dissolution et dans la barbarie.

" Je crois en tout cas que le gouvernement est étroitement obligé à mettre un terme à ces abus, qui offensent directement Dieu, l'Eglise et la société civile même, qui a aussi le droit de ne pas voir ainsi maltraiter sa propre religion et offenser de la sorte les bonnes mœurs. Cela est exigé par la loi divine, qui prescrit d'honorer les ministres du Seigneur, qui tôt ou tard les vengera des injures qui leur sont faites. Cela est aussi réclamé par l'article premier du Statut du royaume qui, s'il n'est pas réduit à l'état de lettre morte, déclare hautement que la religion catholique est la religion de l'Etat. Finalement l'intérêt matériel du gouvernement exige qu'on mette un frein à des abus si intolérables, car une fois que le peuple sera habitué à mépriser les autorités ecclésiastiques et tout ce qu'il y a de plus sacré sur la terre, il pourra facilement ou ne pas tenir compte des autorités laïques ou bien les mépriser, et susciter par conséquent des désordres continuels et des révolutions pour empêcher le gouvernement de réorganiser la société qui est aujourd'hui si troublée.

" Le sujet que je traite ici est d'une si haute importance, que je me dispense d'insister et de faire des prières pour qu'il soit pris en considération sérieuse par Votre Excellence, et pour qu'on prenne par conséquent des mesures propres et efficaces pour porter remède à un mal aussi grand. Je crois, en outre, devoir vous prévenir que, dans le cas où l'on ne pourvoit pas immédiatement aux désordres en question, je serai obligé de publier la présente lettre dans quelque journal, et cela pour l'acquies de ma conscience et pour montrer au public religieux, formalisé peut-être du silence gardé jusqu'à présent par l'autorité ecclésiastique, qu'on n'a pas manqué d'adresser au gouvernement les plus vives réclamations sur une affaire de si haute importance.

" J'exprime en attendant à Votre Excellence l'assurance de ma particulière considération.

" C. CARD. PATRIZZI, vicaire de Sa Sainteté.

" Du vicariat, le 28 août 1872. "

Ce n'est plus un simple journaliste qui parle ici, c'est l'autorité compétente qui signale au pouvoir civil les désordres qui se commettent au nom de la liberté. Sans fiel et sans exagération le vénéré Cardinal montre le mal et met le gouvernement en demeure de le guérir.

Cette lettre n'est pas restée sans réponse. Après avoir réfléchi pendant huit jours, le ministre de Victor-Emmanuel a écrit au Cardinal-Vicaire qu'il est dans l'erreur la plus profonde et que tout va pour le mieux sous le sceptre piémontais. En un mot toute la lettre du ministre n'est qu'un tissu de mensonges débités avec impudence. Il est bien le digne disciple de Cavour.

Sous le titre : *Apparition de la Ste. Vierge en Alsace*, une feuille religieuse allemande en date du 18 septembre, contient un récit merveilleux que nous voulons faire connaître à nos lecteurs.

" Une personne absolument digne de foi, écrit un correspondant du duché de Bade, ayant pris les renseignements les plus minutieux, nous communique sur un événement merveilleux les détails que voici :

" Près de la station de Witerthal, située sur la ligne ferrée qui, à Schlestadt, se bifurque vers les Vosges, s'élève un

montagne de grès de forme conique, dont le bas est planté de châtaigniers, la partie supérieure couverte d'une forêt de sapins. Sur le haut de la montagne, d'où l'on jouit d'une vue splendide, se dresse la ruine assez bien conservée d'un ancien château-fort, appelé *Château des Francs*. C'est ici, dit-on, que l'épouse de Clovis a prié pour la conversion et la victoire de son mari. La forêt fait partie des forêts de l'Etat.....

“ Un vieillard travaillant dans les carrières pratiquées dans le flanc de la montagne, a raconté que, il y a environ quinze ans, le fils d'un garde forestier aurait fait une entaille à l'un des sapins qui couvrent cette colline et y aurait placé une image de la mère du Sauveur. C'est près de ce sapin que la Sainte-Vierge aurait apparu, pour la première fois dans le courant de juillet de cette année, à plusieurs enfants occupés à cueillir des mirtilles. Elle aurait été enveloppée d'un vêtement blanc descendant au bas, que les pieds étaient invisibles. L'apparition aurait souri aux enfants. Lorsque la nouvelle se répandit dans le village, d'autres enfants visitèrent à de fréquentes reprises la hauteur; ils y priaient ou chantaient des cantiques à Marie. Eux aussi virent plusieurs fois la Sainte-Vierge, vêtue tantôt de blanc, tantôt de bleu, tantôt d'or. La Sœur du village accompagnait souvent ces enfants; mais d'abord elle ne vit rien, pas même à sa vingt et unième visite. Ce n'est qu'après s'être préparée par le jeûne et la prière qu'elle vit, elle aussi, et chaque fois qu'elle se rendait sur les lieux, cette même apparition.

“ Bientôt la nouvelle s'en répandit dans les environs. Les habitants du village construisirent près de l'arbre une petite chapelle en planches, et peu après des masses de pèlerins affluèrent vers ce lieu. Le gouvernement de l'Alsace eut connaissance de la chose. Aussitôt le maire du village donna l'ordre de détruire la dite chapelle, mais le nombre des visiteurs grossissant chaque jour, malgré les mesures prises par le maire, celui-ci appela un détachement de cinquante soldats du 105^e régiment saxon en garnison à Schlestadt, qu'il distribua dans les trois villages les plus voisins de la montagne. Cinq hommes, sous les ordres d'un sergent entourèrent jour et nuit le lieu de l'apparition; ils avaient pour consigne de repousser les visiteurs dès qu'ils se montreraient sur la montagne. Ceci arriva pour la première fois le samedi 7 septembre de cette année. Néanmoins, le lendemain, fête de la Nativité, une foule considérable se porta de nouveau en ce lieu. Plusieurs centaines de personnes virent l'apparition, et cette fois, près d'un petit ruisseau distant à peine d'une portée de fusil du sapin. Deux soldats l'auraient également vue; l'un d'eux s'est écrié: “ Elle est aussi jaune que les boutons de ma tunique.”

“ Cette étrange manifestation décida l'autorité à prendre des mesures plus sévères; on annonça à la population qu'elle aurait à garder les soldats jusqu'à ce qu'il ne se présente plus de visiteurs étrangers; en même temps on leur interdit sévèrement de recevoir ou d'héberger qui que ce soit. Mardi, 10 septembre, la Sœur qui a vu l'apparition plus de trente fois a été expulsée du village sous le prétexte “ qu'elle était une sorcière (*sic*) et qu'elle avait poussé la population “ à la superstition.” Environ quarante enfants de l'école l'ont accompagnée une partie du chemin, en pleurant à chaudes larmes. Elle-même était toute joyeuse, toute prête, assurait-elle, à mourir pour affirmer la vérité de ses récits. La violence s'opposant maintenant à la visite du lieu de l'apparition, les habitants cèdent, quoique à regret, à la force, afin d'être au plus tôt débarrassés des soldats et de l'odieuse mesure de police; néanmoins un grand nombre de personnes

arrivent encore chaque jour, quelques-unes de très-loin, et même de celles qui appartiennent aux classes élevées et instruites, soit dans le village, soit aux environs; au fond, tous les récits s'accordent, ceux des enfants comme ceux des grandes personnes. Celui qui nous écrit ces lignes a lui-même été obligé de solliciter du poste la permission de passer auprès de l'arbre en question afin de pouvoir visiter la ruine. En redescendant, il est arrivé juste au moment où les soldats enlevaient les restes de la chapelle détruite.

“ D'un autre côté, également bien renseigné, nous ont été communiqués les détails suivants :

“ Les deux petites filles âgées d'environ neuf à dix ans, qui les premières ont vu l'apparition, ont été invitées par un geste de la main de la madone à la suivre jusqu'auprès du dit sapin. Mais, épouvantées, elles se sont enfuies vers le bas de la montagne. Plus tard d'autres enfants ont entendu l'apparition, qui se montrait toujours planant au-dessus du sol, leur adresser ces paroles: “ Approchez, approchez.” La madone apparaissait tantôt comme *virgo immaculata*, ou, pour me servir de l'expression des témoins oculaires, comme un prêtre à l'autel, mais sans chasuble, vêtu seulement de l'aube, tantôt la tête couronnée et tenant l'Enfant Jésus dans ses bras, tantôt enveloppée d'un vaste et magnifique manteau, comme la vierge d'Einsiedeln (Notre-Dame-des-Ermites). Plus les spectateurs étaient pieux et recueillis, plus l'apparition était proche et distincte; se trouvait-il parmi eux des sceptiques ou des railleurs, elle ne se montrait que dans le lointain et ses contours se dessinaient avec moins de netteté.

“ Une fois aussi on a entendu des sons harmonieux comme celui des cloches, et on a vu dans l'entourage de l'apparition de ravissantes têtes d'anges. Auprès d'elle on apercevait aussi les figures d'autres saints, de même que des lis s'épanouissant sous les pieds de Marie. Un enfant de neuf ans avait été chargé de demander à l'apparition quel était son désir. Lorsqu'il voulut parler l'apparition s'évanouit.

“ Nous convenons volontiers que dans la surexcitation du moment, les Alsaciens sont plus particulièrement disposés à voir des miracles. Cependant dans les événements que nous venons de raconter se rencontrent des témoignages si nombreux et si dignes de foi, qu'il nous semble difficile de taxer d'hallucinations ou d'inventions politiques des apparitions si fréquentes et observées par tant de témoins oculaires.”

Nous ne donnons pas ces faits comme des articles de foi, nous ne voulons pas nous prononcer sur leur valeur; mais en attendant que l'autorité compétente se prononce à leur égard, il nous est bien permis de les livrer à la considération de nos lecteurs tels qu'ils nous sont parvenus.

Les catholiques allemands ont tenu à Breslau le 11 septembre, une assemblée dans laquelle ils ont adopté une série de résolutions dont voici les principales :

10. Une protestation contre la criminelle usurpation des Etats de l'Eglise et le détronement de Pie IX.

20. Contre l'occupation, par le gouvernement italien, des maisons des ordres religieux à Rome.

30. Contre la loi sur les Jésuites, qu'elle a déclarée être “ une atteinte à la liberté de conscience, et aux droits de l'Eglise catholique.”

40. Contre le monopole scolaire que s'arrogue l'Etat et qui est une violation du droit des parents et de l'Eglise.

50. Une protestation anticipée contre le mariage civil.

60. Contre l'immixtion du pouvoir civil dans l'exercice de la discipline ecclésiastique.

70. Une protestation anticipée contre toute intervention des puissances dans la future élection papale.

80. Une invitation à tous les catholiques allemands de

prendre énergiquement la défense de l'Eglise.

90. Une résolution invitait les catholiques à améliorer la situation des ouvriers laborieux et moraux.

100. Une résolution en faveur de la presse catholique, seul antidote de la presse hétéroïque et corrompue.

Collège de Ste. Anne

Dimanche dernier, Sa Grâce Mgr. Taschereau a fait les ordinations suivantes au Collège de Ste. Anne :

Diacres : MM. Paul Dubé, Théodulo Delagrave.

Sous-Diacres : MM. Zéphirin Caron, John O'Farrell, Fortunat Pelletier.

Minorés : MM. P. A. Twohey, John Lavry, Ferdinand Garneau, Charles Richard.

Tonsurés : MM. Peter O'Leary, Narcisse Parent, Louis Pérusse.

A la messe des ordinations la communion générale terminait les exercices de la retraite annuelle que les Écoliers venaient de suivre, sous la direction habile et pieuse du R. P. Gérard, S. J.

CORRESPONDANCE.

Exposition agricole et industrielle du comté de l'Islet

Mardi, le 8 courant, avait lieu à St. Jean Port Joli l'exposition agricole du comté de l'Islet. Malgré le mauvais temps de la nuit précédente et de la veille, le monde affluait de toutes les parties du comté, à l'exception des plus éloignés de l'Islet et de St. Roch que l'état pitoyable des chemins empêcha d'emmener leurs produits, et surtout leurs animaux sur le terrain de l'exposition; on voyait là des articles dans toutes les classes, qui pouvaient rivaliser avec n'importe quelle autre exposition.

Race chevaline.—Le faible qui a été remarqué par un observateur, se trouve chez la race chevaline et la race porcine; pourtant on rencontre dans ces diverses classes des sujets remarquables. C'est ainsi qu'on a admiré le magnifique étalon canadien, acheté le printemps dernier par la société d'agriculture du comté; les juments, dans ce département, étaient MM. P. Têtu de St. Thomas et Téléphore Blais de St. Pierre, en ont fait les plus grands éloges; mais ce cheval ne pouvait pas concourir. Les prix accordés aux étalons de 3 ans et plus furent décernés à des étalons canadiens qui avaient bien un peu de sang de race régénérateur, mais pas en assez grande quantité pour en faire des sujets de première classe. Les exposants dans cette classe étaient au nombre de sept. Les prix furent distribués à MM. Georges Pelletier, St. Jean, Thomas Bélanger, l'Islet, Marcel Giasson, St. Jean, et Messire Galarneau, curé de St. Cyrille.

15 juments poulinières avec leurs poulins furent admises dans le cercle réservé. MM. Pierre Dubé, St. Jean, Frédéric Bélanger, St. Jean, Cyprien Toussaint, St. Jean, Napoléon Leclerc, St. Jean, et J. B. Pelletier, St. Pamphile, reçurent les 5 premiers prix.

MM. Raphaël Dubé, St. Jean, Honoré Dionne, St. Jean, Napoléon Leclerc, Luc Dupuis, St. Roch, reçurent les prix pour les poulins de 3 ans; et celles de 2 ans qui eurent la palme appartenaient à MM. Louis Ouellet, St. Jean, Marcel Dupont et David Chouinard, St. Jean.

Dans la classe des poulins de deux ans, MM. Syfroi Bélanger, St. Jean, Félix Robichaud, St. Jean, Louis Marie Caron, l'Islet, et David Chouinard reçurent les prix.

Les concurrents heureux, dans la classe des poulins et poulins d'un an, furent MM. B. Pouliot, l'Islet, Prudent Gagnon, St. Jean, Marcel Dupont et Magloire Blanchet, St. Jean.

Race bovine.—Les sujets, dans ce département, proviennent presque tous de croisements divers avec les Ayrshires; les meilleurs types proviennent de taureaux achetés à la Ferme modèle du Collège de Ste. Anne. C'est à peine si l'on y voit quel-

ques rares échantillons de l'ancienne race canadienne; la race Ayrshire prime dans toutes les classes, à l'exception de la classe des taureaux d'un an où brillent deux magnifiques croisements Herefords qui proviennent de taureaux achetés à prix élevés par E. Casgrain, écrivain. Il est bien regrettable que la mauvaise saison ait mis M. Casgrain dans l'impossibilité d'exhiber ses magnifiques Herefords. C'eût été intéressant pour les cultivateurs du comté de comparer ces beaux types de la race Hereford avec les meilleurs sujets Ayrshires. Ceux qui étaient chargés de proclamer les vainqueurs dans la race bovine étaient encore MM. P. Têtu et T. Blais.

Les taureaux de 3 ans qui ont remporté les prix étaient la propriété de MM. Joseph Carrier et Octave Dubé, St. Jean. Ceux de deux ans avaient été exhibés par MM. Louis Marie Caron, Cyprien Jean, St. Jean, Napoléon Leclerc. Ceux d'un an appartenaient à MM. Jacob Gagnon St. Jean, Luc Dupuis, E. Casgrain, l'Islet, et Alphonse Pelletier, St. Roch.

Les vaches à lait couronnées ont été celles de MM. Lucien Bélanger, St. Jean, Dr Roy, St. Jean, Alphonse Pelletier et Marc Boucher, l'Islet.

Les génisses d'un an qui ont remporté la victoire, MM. Napoléon Leclerc, Cyprien Pelletier, St. Roch, P. G. Verreault, St. Jean, les réclamaient à leur honneur; celles de 2 ans étaient la propriété de MM. Téléphore Gagnon St. Roch, Lucien Bélanger et Honoré Dionne.

Les plus beaux veaux mâles de l'année ont été exhibés par MM. Napoléon Leclerc, Joseph Carrier, Lucien Bélanger et Cyprien Dessaint, St. Jean; les veaux femelles par MM. Lucien Bélanger, Louis Bois, St. Jean, Pierre Dubé et Napoléon Leclerc.

Race ovine.—C'est le département le plus intéressant de toute l'exhibition; malheureusement l'implacement réservé aux moutons était trop petit, et les sujets entassés pêle-mêle ne paraissaient pas aux yeux des visiteurs dans toute leur beauté; un grand nombre même, faute d'espace étaient restés sur les charrettes; ce qui mettait le public dans l'impossibilité de les apprécier dignement.

Comme à l'ordinaire, dans ce département, l'exposant le plus heureux a été M. E. Casgrain, l'éleveur en renom dans le comté de l'Islet et dans les comtés voisins. En effet M. Casgrain, par un croisement judicieux des trois races Leicesters, South Down et Cotswold, s'est créé un troupeau qui ne laisse rien à désirer tant sous le rapport de la quantité de la viande que sous le rapport de la quantité et de la qualité de la laine; il possède aussi quelques Cotswolds pur sang auxquels il donne toute son attention. Et M. Casgrain vend ses moutons si bon marché que le prix en est accessible à toutes les bourses. C'est avec plaisir que nous voyons le comté de l'Islet en profiter. Des cultivateurs même de comtés éloignés vont chercher leurs béliers reproducteurs dans les bergeries de cet éleveur intelligent.

Il est juste de faire remarquer ici que sur les 25 moutons primés, il n'y en avait que huit qui étaient étrangers au troupeau de M. Casgrain. Ceux qui devaient décider des prix pour la race ovine étaient MM. Jacques Collin, gérant de la ferme-Modèle de Montmagny, et N. Talbot; et quoique leur besogne ne fut pas facile, tant le nombre des sujets exhibés était considérable, ils s'acquittèrent de leur charge à merveille.

Ceux qui ont remporté les prix pour les béliers de deux ans étaient MM. E. Casgrain, Napoléon Leclerc, Frédéric Fournier, l'Islet, et Louis Marie Caron.

MM. E. Casgrain, Lévis Chartier, Augustin Jean, St. Jean, et Napoléon Leclerc reçurent les prix pour les béliers d'un an.

Dans la classe des brebis de 2 ans et au-dessus, les prix furent remportés par MM. E. Casgrain, Frédéric Fournier, Lévis Chartier, et le Dr Roy.

Les brebis d'un an appartenant à MM. E. Casgrain, Célanire Caron, St. Jean, Octave Dubé et Louis Bois reçurent les prix; celles des agnelles à qui il fut décerné des prix avaient été exhibées par MM. E. Casgrain, P. G. Verreault, Louis Bois, Etienne Caron, Georges Pelletier et Octave Dubé.

Race porcine.—Comme nous l'avons déjà fait remarquer, la race porcine n'est pas rendue à un haut degré d'amélioration dans le comté de l'Islet. A part les premiers prix décernés à

des sujets de race pure, ce ne sont que des échantillons de races croisées qui tendent à dégénérer. Les juges furent les mêmes que ceux des moutons.

Dans la classe des verrats, MM. B. Pouliot, Louis Côté, l'Islet, Cyprien Jean, Gaspard Bois St. Jean et Louis Ouellet furent les heureux compétiteurs. MM. Louis Mari Caron, Boniface Bélanger, St. Jean, et Magloire Blanchet ont remporté les prix pour les truies d'au-dessus d'un an; et pour celles d'au-dessous d'un an MM. Jules Dupuis, Antoine Gagnon et Gaspard Bois l'emportèrent sur tous les autres.

Terres Neuves. — Le comité de direction encourage aussi le défrichement des terres à bois; c'est ainsi que M. J. B. Pelletier de St. Pamphile, méritât le premier prix pour 12 arpents 47 perches ensemencés à la herse pour la première fois cette année; M. François Pelletier, St. Pamphile, remporta le second prix: 12 arpents 24 perches; et M. Michel Blanchet St. Pamphile, mérita le troisième prix: 8 arpents 5 perches; M. Joseph Fafard eut aussi un prix dans cette classe.

M. Pierre Vaillancourt qui avait ensemencé pour la première fois à la charrue cette année 15 arpents 27 perches remporta le premier prix.

Produits. — La laiterie était bien fournie; il y avait 19 concurrents pour se disputer les 6 prix qui furent décernés à M. M. Louis Bois, Octave Dubé, Cyrille Lemieux, l'Islet, Jean Castonguay St. Roch, Pierre Morault St. Aubert et Marcel Dupont.

Le plus beau sucre a été exhibé par M. M. J. Bte Castonguay, Louis Côté et Anselme Dubé, St. Jean.

Pour la plus grande quantité de sucre fait le printemps dernier, M. Anselme Dubé qui a fait 2751 livres remporta le 1er prix; le second fut accordé à M. Raphaël Dubé qui en a fait 2247 livres; le 3e à M. Narcisse Morneau St. Jean pour 1455 livres; et M. Louis Côté remporta le quatrième pour 1100 livres.

Pour la plus grande quantité de graine de mil récoltée cette année, M. Michel Blanchet remporta le premier prix, Célanire Caron le second, et Sylroi Bélanger le troisième.

Le premier prix pour la plus grande quantité d'oignons français bien tournés, fut accordé à Mme. Veuve Charles Duval, St. Jean, qui en a mesuré 24 1/2 minots.

Viennent ensuite M. M. Napoléon Leclerc, Frédéric Bélanger et Cyprien Dessaint qui en ont récolté chacun 15 minots.

Industrie domestique. — Les étoffes croisées étaient dues à l'industrie de Mme Joseph Carrier, Etienne Caron, P. G. Verault, Célanire Caron, Thomas Bélanger et Pierre Morault.

La plus belle et meilleure petite étoffe pure laine a été fabriquée par Mme Célanire Caron, Etienne Caron, Pierre Morault, David Chouinard, Cyrille Lemieux, Nazaire Bélanger, Frédéric Fournier, Napoléon Leclerc et Louis Ouellette.

Mme Célanire Caron et Cyrille Lemieux ont remporté chacun un prix pour la petite étoffe mêlée laine et coton.

Les prix pour la plus belle flanelle ont été remportés par Mme Cyprien Pelletier, Célanire Caron, David Chouinard, Nazaire Bélanger et Prudent Pelletier.

La toile qui a été primée était la propriété de Mme Nazaire Bélanger, Napoléon Leclerc, Etienne Caron, Onésime Morin, Cyrille Lemieux, Joseph Ouellet et Cyprien Thériault.

Mme Joseph Ouellet et Cyprien Toussaint remportèrent les prix pour de la filasse de l'année.

Dans la classe des objets de broderie, tricots et autres objets d'industrie ont remporté des prix Mme Pierre Gustave Dupont, George Pelletier, Napoléon Leclerc, Paul Boucher, Téléphore Gagnon et Thomas Bélanger.

Conclusion. — En somme, l'exhibition démontre qu'il y a un grand progrès dans l'amélioration des bêtes à cornes et des moutons dans le comté de l'Islet. Avec un espace plus considérable et une organisation plus régulière dans les divers départements, il pourrait se faire une brillante exhibition dans ce comté. D'ailleurs, il est facile de voir que les cultivateurs de cette partie du pays sont décidément dans la voie du progrès agricole. Le comité de direction doit être heureux de voir ses efforts couronnés d'un plein succès.

UN OBSERVATEUR.

Petite Chronique

LA LEGISLATURE DE QUEBEC — La prochaine session s'ouvrira le 7 Novembre prochain. On peut considérer cette date comme officielle.

Tous les Ministres Provinciaux sont actuellement à Québec, mettant ordre aux travaux de leurs Départements et se préparant à l'ouverture des Chambres.

Nous ne savons trop quel sera le programme de la prochaine session; mais nous espérons qu'il y sera fortement question du repatriement de nos compatriotes des Etats-Unis et de colonisation en général.

Nos Ministres ne sauraient s'occuper d'une question plus à l'ordre du jour et plus utile. Car, encore une fois, on ne saurait espérer attirer une immigration saine, vigoureuse et nombreuse, tant que nous n'aurons pas pris des mesures pratiques et énergiques pour retenir les nôtres au pays. Avant tout, le Canada aux Canadiens! Et par ce nom, nous entendons parler de toutes les races et de toutes les croyances, c'est-à-dire de tous ceux qui sont nés aux pays ou l'ont choisi d'abord pour leur patrie d'adoption, puis l'ont ensuite temporairement quitté. Lorsque la plaie de l'émigration sera guérie, ou à peu près, on pourra alors espérer voir fleurir ici, comme aux Etats-Unis, les bienfaits de l'immigration. Pour la guérir cette plaie, il s'agit de favoriser l'agriculture, l'industrie et la colonisation. A l'œuvre donc et que nos Ministres, après avoir mis la main à cette œuvre, ne regardent pas en arrière. — Pionnier de Sherbrooke.

— Nous lisons dans le *Constitutionnel* :

La compagnie du chemin de fer de la rive Nord pousse les travaux avec plus de rapidité que jamais, et nous croyons que de bonne heure, l'automne prochain, nous pourrions aller en chemin de fer de Trois-Rivières à Québec. Les travaux de remblais sont avancés à Québec et la ligne est localisée en grande partie. Seulement, comme certaines personnes ne veulent pas vendre le droit de passage aux conditions généreuses offertes par la compagnie, alors il faut recourir à un arbitrage légal, ce qui exige un peu plus de temps, mais ne rapporte rien de plus aux propriétaires.

Un arpenteur est arrivé de Québec, ces jours derniers, pour localiser la ligne principale dans le comté de Champlain et faire le plan des propriétés où elle passera.

Les travaux d'exploration sur le chemin des Piles sont aussi repris depuis une semaine, sous la direction de M. P. L. Gauvreau et de M. Temple. Il s'agit cette fois de bien décider de quel côté du St. Maurice passera le chemin.

RECETTES

Manière d'empêcher l'huile de fumer

Personne n'ignore combien l'usage de l'huile est préférable pour les gens d'étude à celui de la chandelle, et même de la bougie, cependant l'huile ordinaire n'est pas sans inconvénients: elle exhale des vapeurs désagréables et nuisibles. On peut y remédier de la manière suivante: on met dans un vase de terre de l'eau de puits ou de fontaine, et une certaine quantité de sel en observant qu'il n'y ait d'eau et de sel qu'autant qu'il en faut pour que le sel se dissolve, sans que l'eau paraisse changée. On trempe dans cette eau salée une mèche, qu'on laisse sécher, avant que de la placer dans la lampe. On verse ensuite, dans une bouteille, égale quantité d'huile et de cette eau, et on laisse reposer ce mélange. Cela fait, on peut en verser dans la lampe; il donnera beaucoup de clarté, sans fumée et sans odeur. Il est à remarquer que par cette méthode, on consomme beaucoup moins d'huile. Toutes les huiles propres à éclairer, sont susceptibles de ce correctif.

Mastic pour la greffe des arbres

On fait fondre lentement à une chaleur modérée, 2 livres de résine ordinaire; quand cette substance est transformée en un sirop clair, on y ajoute 3 roquilles d'esprit-de-vin; on mêle

bien le tout et on verse dans des bouteilles bouchées avec soin. Ce mastic peut s'appliquer dans tous les temps; il n'endommage ni l'écorce, ni les jeunes pousses et ne pénètre pas dans les fentes; une seule couche suffit pour protéger les greffes et recouvrir les plaies faites au jeune bois; aussi peut-on, grâce à son emploi, couper des branches en plein été. Il sèche rapidement, il forme une couche mince et adhérente qui ne se fend ni ne s'écaille; enfin son prix de revient est fort peu élevé.

Procédé pour empêcher les bois des appartements de pourrir et prévenir l'humidité

Prenez une partie de bitume et une partie de suif ou de graisse quelconque; faites fondre ces substances et donnez-en plusieurs couches sur le bois que l'on veut préserver de l'humidité jusqu'à ce qu'il ne puisse plus en absorber. On peut aussi se servir de cette composition pour se garantir de l'humidité dans les appartements, soit en l'appliquant immédiatement sur les murs, sur le derrière des boiseries ou sur les toiles montées sur chassis.



HOTEL DU GOUVERNEMENT

Ottawa, Mercredi, le 2ème jour d'octobre 1872.

PRESENT :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Sur la recommandation de l'Hon. Ministre des Douanes et en vertu des dispositions de la 8ème section de l'acte 31 Vic., chap. 6, intitulé: "Acte concernant les Douanes," il a plu à Son Excellence d'ordonner, et il est par le présent ordonné que la Baie St. Paul, en la Province de Québec, soit et est par le présent constituée et érigée en poste de Douanes comme succale du port de Québec.

JOS. O. COTÉ.

Greffier Adjoint du Conseil Privé.

Ste. Anne, 17 Octobre 1872.



DEPARTEMENT DES DOUANES

L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 12 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.

Ste. Anne, 17 oct. 1872.



HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA

Lundi, 30ème jour de septembre 1872.

PRESENT :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Sur la recommandation de l'Honorable Ministre des Douanes, et en vertu des dispositions de la 8ème section de l'acte 31 Vict., chap. 6, intitulé: "Acte concernant les Douanes," il a plu à Son Excellence d'ordonner et il est par le présent ordonné, que la ville de Sherbrooke, dans la Province de Qué-

bec, soit et est par le présent constitué et érigé en poste de douane et placé sous le contrôle du percepteur des douanes au port de Coaticook.

W. A. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil Privé.

Ste. Anne, 17 octobre 1872.



HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA

Mardi, 10me jour de Sept. 1872.

PRESENT : SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Sur la recommandation de l'Hon. Ministre des Douanes et d'après les dispositions de la 8e section de l'acte 31 vic. chap. 6, intitulé: "Acte concernant les Douanes," il a plu à Son Excellence d'ordonner et il est par le présent ordonné que le port intérieur (Out port) de Peterboro, jusqu'ici sous l'inspection de Port of Hope, sera et est par le présent constitué et érigé en Port d'Entrée pour toutes les fins du dit acte.

W. A. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil Privé.

Ste. Anne, 17 oct. 1872.



HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA

Mercredi, le 7ème jour d'octobre 1872.

PRESENT : SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Sur la recommandation de l'Honorable Ministre des Douanes, et en vertu des dispositions de la 8ème section de l'acte 31 Vic., chap. 6, intitulé: "Acte concernant les Douanes," il a plu à Son Excellence d'ordonner et il est, par le présent ordonné, que South Bar, Cap Breton, Nouvelle Ecosse, soit et est par le présent constitué et érigé en poste de douane et placé sous le contrôle du percepteur des douanes au port Sydney.

W. A. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil Privé.

Ste. Anne, 17 oct. 1872.



HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA

Lundi, le 7ème jour d'octobre 1872.

PRESENT :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Sur la recommandation de l'Hon. Ministre des Douanes, et en vertu des dispositions de la 8ème section de l'acte 31 Vic., chap. 6, intitulé: "Acte concernant les Douanes," il a plu à Son Excellence d'ordonner et il est, par le présent ordonné, que Lardoise, en la Province de la Nouvelle-Ecosse, soit et est par le présent constituée et érigée en poste de douane et placé sous la surveillance du Collecteur des Douanes au Port d'Arichat.

W. A. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil Privé.

Ste. Anne, 17 oct. 1872.